Opération de distribution de poules, Colmar Agglomération

Colmar Agglomération

Auteur :

Cour Ste Anne
Bp 80197
68004 Colmar
Voir le site internet
Jean-david Sager
prevention.dechet@agglo-colmar.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Lors de la dernière campagne municipale, Monsieur Meyer, maire sortant, avait formulé plusieurs promesses de campagnes.

L'une d'entre elle était de doter les Colmariens qui en feraient la demande d'un binôme de poules pour diversifier l'offre de traitement en matière de biodéchets.

Cette opération a été également proposée aux autres communes de Colmar Agglomération. Trois autres communes (Herrlisheim-près-Colmar, Jebsheim et Ingersheim) ont choisi d'y participer.

Cette fiche n'a pas vocation à donner des résultats chiffrés sur la portée de l'opération, elle porte plus spécialement sur les éléments de méthodologie à maîtriser pour que ce type d'action soit une réussite.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Ne pas simplement distribuer deux poules à toute personne faisant la demande mais cadrer l'opération pour éviter toute dérive qui pourrait mettre en péril la pérennité et l'ancrage sur le territoire de cette opération.

Pour se faire, un contrôle des usagers voulant accéder à l'opération (avant la distribution) et un accompagnement (après la distribution) doivent être mis en place.

De plus, la journée de distribution qui est l'étape clé de l'opération doit être maîtrisée. La communication, le contenu de la distribution et la façon dont un stand de distribution de poules peut être monté sont développés dans cette fiche.

Résultats quantitatifs

Ce paragraphe ne détaille pas les résultats quantitatifs mais le contenu administratif et l'accompagnement des utilisateurs qui a été mis en place.

Cadre administratif et réglementaire de l'opération :

Le Règlement de participation : définir les points essentiels à respecter pour que la vie de l'animal se passe

dans de bonnes conditions.

Il faut aborder notamment les questions de :

- conditions d'accueil (surface minimum de l'enclos, interdire l'élevage sur balcon…)
- pratiques de l'élevage (nourrir quotidiennement, changer l'eau, l'absence de coq, donner un complément de graine en plus des biodéchets, confier le soin des poules à une personne relais en cas d'absence en communiquant son adresse, s'engager à garder les poules en vie pendant une durée minimale définie à l'avance)
- qui peut accéder à l'opération : quelles communes sont éligibles, que faire lorsque deux demandes proviennent de la même adresse, est ce qu'une personne dotée en année N peut refaire une demande en année N+1…
- suivi de l'opération : exiger que les usagers acceptent des contrôles de la collectivité, quoi faire en cas de mauvais traitement des poules, obligation d'informer la collectivité de la maladie ou du décès éventuel d'une des poules…

Le formulaire d'inscription : le formulaire doit permettre d'avoir toutes les informations nécessaires afin que la personne en charge de cette opération puisse juger de l'adéquation de la demande avec le règlement de participation. Il faut y retrouver des informations sur :

- l'identité du demandeur (nom, prénom, adresse, téléphone et e-mail)
- la typologie de l'habitat (maison isolé, maison en lotissement ou de bourg, appartement en rez de jardin, autre…)
- les contraintes liées aux règlements de copropriété ou de lotissement
- le jardin de l'usager (surface totale, surface qui va être dédié à la poule)
- la présence de poules ou non
- le suivi de l'opération (proposition de remplir une fiche de suivi de pesée des biodéchets, accepte la venue des journalistes, etc…)

Le "contrat d'adoption" : document à faire signer le jour de la distribution, rappelant à l'usager qu'il s'engage à respecter l'ensemble du règlement de participation tout en listant les principaux points et en faisant noter le jour même l'adresse et le nom de la personne à qui les poules seront confiées en cas d'absence.

La déclaration de recensement d'animaux : à faire signer le jour de la distribution et à transmettre à la DDCSPP.

Accompagnement utilisateur

Une fois que la dotation effective, il faut organiser l'accompagnement de l'usager à travers les dispositions suivantes :

- Un guide papier donnant des conseils sur les aliments à donner et ceux à éviter, le minimum requis pour un poulailler, la vie d'une poule, la consommation des œufs…
- Un numéro de téléphone et/ou une adresse mail qu'il pourra utiliser pour poser toutes les questions qu'il jugera utile. Ce numéro est celui du service, du syndicat ou du préposé à cette opération.
- Une éventuelle enquête de satisfaction dans laquelle vous pouvez proposer aux usagers de noter la communication qui aura été faite pour lancer l'opération, le déroulement de la distribution,

Résultats qualitatifs

Organisation de la journée de distribution : point clé de l'opération

Il faut, en un temps très court, distribuer l'ensemble des poules aux usagers concernés, avec des structures facilement montables et démontables, sans qu'aucune des poules ne s'échappent et tout en s'assurant que les usagers se présentant à la distribution sont bien inscrits à l'opération.

Communication :

- Envoyer un courrier aux différents usagers 15 jours avant pour les inviter à venir retirer leurs poules à la date fixée, sur un créneau horaire défini, en pensant à ramener un carton ou une cage (avec indication des dimensions minimales) et en joignant un plan d'accès au verso du courrier.
- Convier les maires des différentes communes participants à l'opération.
- Proposer à la presse de venir couvrir l'évènement en mettant l'accent sur les éléments de l'opération à valoriser.

Contenu de la distribution :

- Il faut un stand d'accueil, sur lequel la déclaration de recensement d'animaux et le contrat de mise à disposition seront signés en double (un exemplaire usager, un exemplaire pour la collectivité). Ce stand sert également à distribuer les fiches de suivis de pesées et les différents guides pratiques et autres brochures de partenaires.
- Un à deux stands de distribution des poules. Ces stands font office d'enclos. L'éleveur y dépose les poules 1h avant la venue du public.
- Constituer un à plusieurs autres stands animés par des entreprises locales (distributeurs de matériels pour animaux, association d'aviculture, minotier proposant des graines pour poules, éleveur).

Constitution d'un stand de distribution de poules :

Une tonnelle de 4x4m est l'idéal pour construire un enclos temporaire pour les poules.

Pour constituer chaque « mur », il faut prendre deux panneaux rigides grillagés de 2m de large et 2m de haut ; les mettre l'un à la suite de l'autre et les solidariser en fixant trois liteaux (lattes), en haut, au milieu et en bas, à l'aide de collier type rilsans.

Assemblez trois lots de deux panneaux qui formeront les murs latéraux et de fond.

Il est fortement recommandé d'installer une séparation au milieu sur le même principe (deux panneaux de 2m de large et 1m20 avec deux liteaux). Il sera ainsi plus aisé de saisir les poules et le stress généré par la présence humaine sera réduit.

Pour la façade avant, il faut au préalable découper un quart du panneau pour permettre la sortie des poules et l'entrée du personnel qui sera chargé d'attraper les poules dans l'enclos.

Il suffit d'installer le panneau avant pour fermer l'enclos.

Il est recommandé d'installer des canisses en bambous.

Elles permettent d'éviter que les poules se faufilent entres les mailles grossières des panneaux grillagés et les empêchent de voir l'environnement extérieur.

MISE EN OEUVRE

Planning

Il est préférable de planifier la distribution à la sortie du printemps, entre la fin avril et la fin mai.

Il faut que l'élevage commence à une période tempérée mais pas trop proche de la période estivale, durant laquelle certains des utilisateurs ne seront pas au domicile.

Ci-dessous est proposé un planning.

Ordre Chronologique	Tâches à effectuer
J – 9 à – 7 mois	Démarrage des inscriptions
J – 4 mois	Arrêter les inscriptions pour contrôler les participants susceptibles de manquer au règlement.
J – 30 à J – 15 jours	Envoi d'un courrier aux participants pour les informer de la distribution.
J - 10	Inviter les élus à la distribution et prévenir les mairies du nombre de participants par communes.
J - 10	Acheter le matériel
J - 7	Contact avec la presse.
Jour J	Distribution

Moyens humains

Avant la distribution, il faut:

- L'animateur PLP pour rédiger les différents règlements et les proposer aux élus
- Un agent d'accueil qui se chargera de l'envoi des courriers de rappels et de la préparation des différents documents à faire signer le jour de la distribution...

Le jour de la distribution, il faut:

- Deux personnes pour accueillir les utilisateurs et leurs faire signer les documents
- Deux personnes dans l'enclos pour saisir les poules
- Une personne à l'extérieur de l'enclos pour réceptionner les cartons et les refermer
- Le responsable du service déchet pour accueillir les élus, échanger avec la presse

Après la distribution, il faut:

- L'animateur PLP pour modifier le règlement et les autres documents en fonction des dérives constatées
- Un agent du service familiarisés avec l'élevage des poules à domicile pour répondre aux questions des gens, faire des visites de contrôle, etc...

Moyens financiers

L'achat du matériel pour assurer la distribution (hors tonnelles): 1 000€

Location d'un utilitaire pour transport du matériel: 300€

Achat de poules: de 8 à 15€ par poule

Moyens techniques

Le matériel à mobiliser est principalement pour permettre une distribution rapide des poules aux usagers.

Pour se faire, il faut:

- 8 panneaux rigides 2m x 2,1m

- 2 panneaux rigides 2m x 1,2m
- 14 liteaux
- Une tonnelle 4m x 4m (distribution des poules)
- Une tonnelle 3m x 3m (accueil public)
- 100 rilsans de 200mm de long minimum
- 50 rilsans de 300mm de long minimum

Ce matériel convient pour mener une distribution avec un stand. On peut stocker dans l'enclos de 4x4m entre 150 et 200 poules.

En maintenant un rythme continu de distribution, on peut doter jusqu'à 100 utilisateurs en 2h.

Partenaires mobilisés

Des entreprises locales (minotier vendant du grain, animaleries, éleveur local de poules).

Des élus pour porter politiquement le projet.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est reproductible dans n'importe quelle collectivité hormis dans les grands centres urbains dans lesquels les maisons avec jardin sont rare.

Difficultés rencontrées

Permet d'équiper un grand nombre de foyers en poules tout en y consacrant un budget restreint (entre 8 et 15€ par poule donc entre 16 et 30€ par foyer équipé).

Les utilisateurs n'ont pas du tout été gêné par le fait qu'ils devaient construire le poulailler ; les poulaillers visités étaient tous de très bonne facture, bien plus grand que ceux proposés dans le commerce, fait majoritairement avec des matériaux de récupération.

Recommandations éventuelles

Définir dès le début les règles de:

- dotations pour les usagers faisant plusieurs demandes à la même adresse (avec des noms différents)
- renouvellement de la dotation pour les usagers faisant une demande deux années de suite
- mobilité de la poule: est ce qu'un usager a le droit ou non de prendre un binôme de poules pour le mettre chez un ami ou un membre de la famille
- d'obligation d'information que l'usager doit respecter auprès de la collectivité en cas de déménagement, maladie des poules, etc...

Il faut également fixer des règles précises sur les actions que la collectivité se réserve de mettre en oeuvre en cas d'un éventuel mauvais traitement de l'animal.

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | MENAGE | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Claude NICLOUX
claude.nicloux@ademe.fr
Direction régionale Grand Est